

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024 à 18H

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 24 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

18 présents	Christophe Reynier-Duval Christelle Aubertin Béatrice Réhor Romain Espinosa Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Christine Rieu Florian Ricou Mélania Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay Michèle Bugnet	Anne-Laure D'Alauzier Maeva Aubertin Michel Légerot Danielle Lopez Nathalie Runser Jean Benat
2 procurations	Mariel Martin a donné pouvoir à Christophe Reynier -Duval	Ghyslaine Eynard à donné pouvoir à Michel Légerot	
3 absents	Laure Barnini	Jennifer Bremond	Richard Giner
Secrétaire de séance	Béatrice Rehor		
Délibération	24.09.01		
Objet :	Décision modificative n°1 – budget 2024		
Rapporteur	Christophe REYNIER-DUVAL		
N° Acte	7.1.2		

Des modifications doivent être apportées en dépenses et en recettes pour tenir compte de l'exécution budgétaire.

En effet, afin de pouvoir honorer les factures, une nouvelle ventilation des crédits entre chapitres est nécessaire en section de fonctionnement et d'investissement, sans porter préjudice à l'équilibre du budget de la commune.

Le conseil municipal est invité à se prononcer les modifications suivantes :

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024 à 18H

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-802 : Achats stockés - Autres approvisionnements	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-80612 : Energie - Electricité	0.00 €	57 350.00 €	0.00 €	0.00 €
D-80623 : Alimentation	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-80628 : Autres fournitures non stockées	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-80631 : Fournitures d'entretien	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-80632 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8064 : Fournitures non stockées - Fournitures administratives	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-811 : Contrats de prestations de services	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-813 : Locations	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-81521 : Entretien et réparations sur terrains	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-81551 : Entretien et réparations sur matériel roulant	0.00 €	13 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8161 : Primes d'assurances multirisques	8 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-822 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-823 : Publicité, publications, relations publiques	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-825 : Déplacements et missions	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8281 : Concours divers (cotisations...)	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-82876 : Remboursements de frais au GFP de rattachement	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-835 : Autres impôts, taxes et vers. ass. (administration des impôts)	16 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	65 400.00 €	159 850.00 €	0.00 €	0.00 €
D-833 : Impôts, taxes et vers. ass. / rémunérations (autres organismes)	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8411 : Personnel titulaire	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8413 : Personnel non titulaire	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	33 500.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-8459 : Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
R-8479 : Remboursements sur autres charges sociales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 465.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 465.00 €
D-857363 : Subventions de fonctionnement aux ets a caractere administratif	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-881 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0.00 €	16 900.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	0.00 €	16 900.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70311 : Concession dans les cimetières (produit net)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
R-73111 : Impôts directs locaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 185.00 €
R-73132 : Taxe sur les pylônes électriques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024 à 18H

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 185.00 €
R-74111 : Dotation forfaitaire des communes	0.00 €	0.00 €	55 599.00 €	0.00 €
R-741121 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	55 599.00 €
R-744 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	58 000.00 €
R-74833 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	55 599.00 €	128 599.00 €
R-752 : Revenus des immeubles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 000.00 €
R-75814 : Redevance sur l'énergie hydraulique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 200.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 200.00 €
Total FONCTIONNEMENT	98 900.00 €	213 750.00 €	55 599.00 €	170 449.00 €
INVESTISSEMENT				
R-024 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-212 : Agencements et aménagements de terrains	0.00 €	90 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135 : Install. générales, agencements, aménagements des constructions	90 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183 : Matériel informatique	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184 : Matériel de bureau et mobilier	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	98 000.00 €	98 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	98 000.00 €	98 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	114 850.00 €		114 850.00 €	

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu la délibération n° 28.03.06 en date du conseil municipal du 28 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif de la commune pour l'année 2024.
Considérant la nécessité de modifier le budget primitif de l'année 2024.

En conséquent et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :
- D'approuver la décision modificative n° 1 du budget 2024, conformément à la présentation établie ci-dessus.

Pièce jointe :
- Décision modificative

Votes contre : Mme Runser et M Benat
Dossier adopté à la majorité absolue

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 25 septembre 2024
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
La secrétaire de séance, Béatrice REHOR



